



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les revenus et conditions de vie des agriculteurs

M. Denis Bergmann

Citer ce document / Cite this document :

Bergmann Denis. Les revenus et conditions de vie des agriculteurs. In: Économie rurale. N°108, 1975. Les lois d'orientation à l'épreuve des faits bilan et perspectives d'une politique agricole. pp. 19-26;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2369>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_108_1_2369

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES REVENUS ET CONDITIONS DE VIE DES AGRICULTEURS

Compte rendu (1)

par D. BERGMANN

INRA - Economie, Paris

La loi d'orientation de 1960 introduit, pour la première fois dans la législation française, un objectif de « **parité** ». Plus de quatorze ans après cette loi, le groupe de travail a examiné **certains aspects** de l'évolution et de l'évaluation des revenus agricoles, de leur comparaison avec ceux d'autres groupes, de l'appréciation de certains éléments, autres que le revenu, permettant de caractériser la situation des agriculteurs (1).

Le présent rapport de synthèse tentera d'être un document de travail utile et s'efforcera de faire le point de la connaissance sur ces problèmes. Il s'appuiera en grande partie sur les notes introductives préparées par les rapporteurs de la réunion du 15 novembre 1974 (et sur l'analyse des discussions) et reproduira sans vergogne des passages entiers de ces notes. Mais il fera aussi référence à des travaux antérieurs présentés à notre Société (2) et à diverses publications importantes du BAC, de l'INSEE, de l'INRA, du SCEES. Il a été soumis, dans une version provisoire, aux principaux rapporteurs qui l'ont amélioré par leurs observations mais qui ne sont pas responsables de son contenu et d'erreurs éventuelles.

I — LE CONCEPT DE « PARITÉ » ET LE TEXTE DE LA LOI

Sur le plan historique, il semble que l'expression de « parité », largement utilisée aux Etats-Unis à partir de 1922, ait fait son apparition en Allemagne vers 1953-54. Il est significatif qu'elle ne figure pas dans la loi suisse sur l'agriculture, du 3 octobre 1951, qui a comme principe général de « couvrir les frais de production moyens ».

Il serait intéressant qu'un historien fasse des recherches pour préciser par quels canaux et à quelles dates l'expression et le concept de parité ont commencé à être utilisés en France. Le rôle de la Confédération Européenne de l'Agriculture semble important. Certains passages d'une brochure des Chambres d'Agriculture « pour une loi verte », reprenant des principes et des termes de la loi allemande de 1955, ont été réintroduits dans la loi de 1960 par des amendements.

La loi du 5 août 1960 utilise, dans son article premier, plusieurs formulations pour traduire l'idéal de parité. Il est question :

- de « disparité » « entre le revenu des personnes » — dont les « causes » doivent être éliminées ;
- de « situation sociale des exploitants et des salariés » qui doivent être portées « au même niveau que celui des autres catégories professionnelles » ;
- de « compenser les désavantages naturels et économiques » auxquels l'agriculture est soumise.

L'idée de compensation des désavantages, si on la pousse à son terme, peut être très dangereuse. Elle conduirait à indemniser le gel des pêcheurs en Picardie... L'idée qu'exploitants et salariés doivent avoir des « situations sociales » au « même niveau » et au même niveau que les autres catégories professionnelles est actuellement démagogique si on donne un contenu réel à l'expression « situation sociale ».

La même critique peut être adressée au concept de parité des revenus dans sa formulation générale de l'article premier. Les « personnes » en cause mettent

- (1) Ce compte rendu reprend les exposés introductifs de
- D. BERGMANN (INRA Paris) : Les lois d'orientation et les concepts de parité ;
 - D. BERGMANN : Les instruments d'observation de la « parité » ;
 - J.L. BRANGEON, G. JEGOUZO (INRA Rennes) : Paupérisation en agriculture ;
 - R. CARLES (INRA Grignon) : Comptabilité agricole et mesure des revenus ;
 - P. GREINER (SCEES) : La connaissance des revenus agricoles ;
 - C. WAGNER (INSEE) : La « parité », l'apport des travaux de l'INSEE ;

et les principaux points des discussions du groupe 3, présidé le 15 novembre 1974 par D. BERGMANN.

(2) En particulier, bien entendu, le compte rendu du colloque de Grignon (1972) sur « les concepts et les méthodes d'établissement du revenu agricole et du revenu des agriculteurs (Economie Rurale, n° 93, juillet-septembre 1972). J'ai protesté — sans succès — contre l'emploi du mot « établissement ». Un revenu ne s'établit pas ; il se constate, se mesure, s'estime. Par contre, on établit des comptes qui servent à calculer le revenu.

en œuvre des assemblages de facteurs très différents. Comment pourraient-elles prétendre à des revenus égaux ? Par contre, dans la formulation de l'article 2, cette critique tombe. Il est en effet question, dans cet article, de rémunération de facteurs et non d'un revenu d'agent (3). Mais même avec ce texte précis, deux objections peuvent être présentées.

L'idée que les rémunérations des facteurs doit être la même partout n'est guère valable que dans le long terme. Appliquée à la lettre, elle freinerait la nécessaire mobilité de ces facteurs des activités en perte de vitesse vers celles où la demande est plus vive.

L'ensemble du texte de la loi citée envisage l'agriculture globalement et minimise donc les problèmes des inégalités internes au secteur. Toutefois la politique des structures, esquissée par la loi de 1960 et développée par celle de 1962, a pour objectif implicite de réduire ces inégalités.

Heureusement, les comptables nationaux et statisticiens ont réorienté leurs travaux en vue de dépasser les formulations discutables de la loi et de fournir des indications répondant mieux aux besoins des divers utilisateurs.

II — LES INSTITUTIONS ET INSTRUMENTS D'OBSERVATION DE LA « PARITE » PREVUS PAR LA LOI

Ici encore, la formulation adoptée par le législateur est très discutable.

L'article 3 dit que « l'observation du niveau de la rémunération du travail et du capital sera faite par le moyen de comptabilités moyennes d'exploitations représentatives des types d'utilisation du sol, des types d'exploitation et des régions économiques ». Mais, l'on sait que la dissociation du résultat d'exploitation, observé par des procédés comptable, en rémunération du travail et rémunération du capital, se heurte à des difficultés conceptuelles et pratiques fondamentales (voir Bergmann, 1972).

Le 4^{me} alinéa de l'article 6, relatif au rapport annuel que le gouvernement doit présenter au Parlement « avant le 1^{er} juillet », indique que ce rapport doit se référer « aux bilans des entreprises agricoles en faire-valoir direct soumises à des conditions moyennes de production et qui devront pouvoir assurer, par une gestion normale, une rentabilité satisfaisante ».

L'emploi du mot bilan, quand il s'agit manifestement de compte d'exploitation, est regrettable. Mais surtout cet alinéa mélange l'idée d'observation du réel et un objectif de désir d'assurer une rentabilité satisfaisante.

De toute manière, et depuis 1967 (?), le gouvernement n'applique pas la loi et ne présente pas de rapport annuel au Parlement.

Les pouvoirs publics et organisations professionnelles ont constaté que, lors de leurs réunions, un temps précieux était consacré à discuter de la matérialité de telle ou telle évolution, de la validité de tel ou tel nombre. Il a donc été décidé de charger une « **Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation** » de donner, par son avis, une sorte d'approbation des comptes préparés par l'INSEE. La Commission des Comptes, créée par un décret de février 1964, est donc une instance de constatation du passé qui n'a pas qualité pour faire des propositions concernant l'avenir, les mesures à prendre en vue de corriger les « disparités » constatées. Elle a joué un certain rôle en éclairant les participants sur la signification et les faiblesses des comptes et donc en incitant à leur amélioration.

Mais l'instrument le plus significatif, à terme, en matière de constatation des revenus, est le **Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA)** créé par un règlement communautaire du 15 juin 1965 (voir ci-après).

III — L'INFORMATION DE BASE SUR LES REVENUS ET SES PROGRES DEPUIS 15 ANS

Les comptes nationaux de l'agriculture

Etablis par l'INSEE, ils sont bien connus (voir C. Wagner, 1972 a). Ils ont bénéficié, au cours des années récentes, d'une série d'améliorations reflétant les progrès dans l'information de base. Un nouveau système dit « **Système Elargi de Comptabilité Nationale** » doit être mis en place à partir de 1976 (C. Wagner, 1972 b). Les comptes sont établis en mars-avril de l'année $n + 1$ pour l'année n ce qui représente une très bonne rapidité. En fait, il est préparé, en cours d'année, des estimations provisoires ; mais l'INSEE ne les publie pas. Ce fait a été déploré par certains participants qui ont souligné l'utilité de ces comptes provisoires en période de grandes fluctuations et de renversements de tendance. Ils peuvent aider à réviser à temps des politiques économiques inopportunes.

Les comptes départementaux et régionaux

Faisant suite à des travaux sur les comptes régionaux (Ousset, 1967), le SCEES établit, depuis 1967, des comptes départementaux (et régionaux) cohérents avec les comptes nationaux — mais les délais de mise au point sont plus longs (fin de l'année $n + 1$). Contrairement à une opinion assez répandue, ils ne proviennent pas de la « décontraction » du compte national mais d'un ensemble d'évaluations originales effectuées en département par les services statistiques des DDA. (Seuls certains postes de dépenses sont encore répartis par décontraction et cette méthode est en cours d'amélioration). La fiabilité de ces comptes est encore nettement inférieure à celle des comptes

(3) Sur cette distinction, voir BERGMANN, 1972.

nationaux car certains postes sont plus mal connus au niveau départemental qu'au niveau national (c'est le cas, en particulier, des animaux d'embouche). Les évaluations départementales subissent des ajustements pour rendre leur somme égale à l'évaluation nationale. Cet ajustement, qui n'est pas une décontraction mais reste assez mécanique, a donné lieu à de nombreuses discussions. Heureusement il ne demeure notable que pour quelques postes dont l'importance dans l'ensemble de la production est en général faible. En 1971 et 1972, les ajustements dépassant 13 % portaient surtout sur les œufs, les volailles, les ovins et caprins, les fruits. Ceci traduit pour partie une qualité médiocre des données de base qui ne peut être corrigée que lentement.

En dépit du caractère encore très imparfait de ces comptes, ils apportent des indications intéressantes sur les disparités de revenu agricole entre départements ou régions pratiquant des types d'agriculture différents ou bénéficiant de structures agricoles plus ou moins évoluées.

Le compte social de l'agriculture

Etabli par l'INSEE, il existe depuis 1966 et récapitule des transferts dont bénéficient trois groupes de personnes : les exploitants actifs, les anciens exploitants et les agriculteurs. Il n'y a pas, pour le moment, d'autre décontraction et il n'est pas possible de rattacher les transferts sociaux agricoles à tel ou tel sous-secteur de l'agriculture — en particulier des sous-secteurs distingués par des critères d'importance économique des exploitations.

La question des comptes sociaux n'a pas été discutée par le groupe de travail.

Les revenus des ménages

Les comptes des ménages par catégories socio-professionnelles réalisés par l'INSEE pour les années 1956, 1962, 1965 et 1970 (H. Roze, 1974) permettent de retracer non seulement les revenus agricoles, mais aussi les autres revenus primaires, les transferts et le revenu disponible des diverses catégories de ménages et en particulier des exploitants et des salariés agricoles. Pour l'essentiel, ils sont obtenus au moyen d'une « décontraction » des comptes économiques globaux entre les catégories au prorata des informations fournies notamment par le dépouillement d'un échantillon important de déclarations fiscales.

Cet emploi de sources fiscales soulève toutefois des difficultés particulières pour l'évaluation des revenus de certaines catégories de ménages et, en particulier, des agriculteurs. L'INSEE estime à 36 % seulement la part du revenu des agriculteurs (au sens des comptes) qui est saisie par le fisc, alors que cette part est de 78 % pour l'ensemble des catégories sociales (55 % pour les professions indépendantes, 91 % pour les ouvriers...) (4).

Les difficultés de l'amélioration de ces comptes de ménages — pourtant essentiels pour la politique agricole — ont été peu discutées par le groupe de travail car elle avaient été traitées antérieurement (Brangeon, 1972 et Léon, Rainelli, 1972) et sont bien connues.

La recherche de nouvelles sources d'information sur les revenus

Il a été signalé que le groupe des agriculteurs imposés au bénéfice réel (9 à 10.000 assujettis en 1972) pourrait être étudié plus à fond afin de dresser un compte d'une sorte de sous-secteur de « l'agriculture riche ».

Les 300.000 exploitations assujetties à la TVA pourraient aussi, moyennant certains ajustements dans les documents qu'elles remplissent et, bien entendu, des dépenses pour leur exploitation statistique, fournir de nouvelles séries. Certains achats de biens d'investissements et les montants de TVA payés sur les achats courants de biens et services sont actuellement enregistrés. Les ventes de ces exploitations sont actuellement classées en fonction du taux de TVA payé. Il faudrait un classement plus détaillé par nature de produits.

Une source indirecte originale, « l'analyse 70 » du SCEES

« L'analyse 70 » vise à reconstituer les résultats monétaires des exploitations au moyen d'une « décontraction » des flux globaux de recettes et de dépenses enregistrés dans les comptes agricoles, entre les diverses catégories d'exploitations au prorata des données de structure recueillies sur ces exploitations à l'occasion du recensement général de 1970.

La méthode employée a été mise au point sur les données de l'enquête 1967 (Greiner, Sebillotte, 1972) et a donné lieu depuis à de nombreuses publications (voir, en particulier, Greiner, Périllat, 1974 et Rousset, 1974) qui ont précisé les hypothèses qui soutiennent les calculs et les limites qu'elles impliquent en ce qui concerne la fiabilité des résultats.

L'avantage de la méthode est qu'elle apporte une déglobalisation des comptes agricoles par catégories d'exploitations, ces catégories pouvant être extrêmement diverses : classes de taille, SAU, orientations technico-économiques, etc... En outre, elle permet une ventilation des exploitations en fonction de l'importance de leur produit brut, de leur résultat brut, etc... et cela pour la plupart des échelons géographiques.

(4) Soulignons que, contrairement à ce qu'ont écrit des journalistes, souvent fort réputés, ceci ne signifie nullement que les agriculteurs fraudent le fisc pour 64 % de leurs revenus. Une part notable de ces revenus non saisis par le fisc sont, du fait de la législation fiscale, non imposables. Seuls 34 % des ménages d'exploitants et 25 % des ménages de salariés sont assujettis à l'impôt sur le revenu (1970).

Les inconvénients, en dehors de la fiabilité mentionnée ci-dessus, sont les délais de sortie des résultats, délais qui dépendent de l'importance des dépouillements et traitements informatiques nécessaires. Liées à la réalisation d'une enquête de structures, ces analyses concernaient, jusqu'à présent, des années spécifiques. Une actualisation sommaire de ces résultats a toutefois été entreprise par le SCEES dont les premiers résultats sont encore provisoires et sans doute imparfaits. Mais ils pourraient constituer l'amorce d'un suivi régulier et actualisé des évolutions du RBE par catégorie d'exploitations (5). Enfin, ces calculs ne concernent, pour l'instant, que le RBE.

Le réseau d'information comptable agricole (RICA)

Il résulte du rapport préparé par R. Carles et de ses travaux antérieurs (voir en particulier Carles, 1972) que l'échantillon de 3.000 exploitations du RICA a un volume trop réduit par rapport à l'ampleur du champ d'observation. Il n'est pas possible de représenter un million d'entreprises agricoles (ayant au moins une unité-travailleur) avec un échantillon, même correctement stratifié, de 3.000 entreprises seulement. Les calculs du bureau commun du réseau montrent qu'avec une stratification du type actuel, un volume de 6.000 entreprises serait un minimum pour que toutes les strates, d'un effectif de 1.500 unités au moins, figurent utilement dans le réseau.

En second lieu, du fait des taux de refus importants, la représentativité du réseau est insuffisante (6). En troisième lieu, les méthodes de stratification et de calcul de l'orientation technico-économique présentent des inconvénients (7). Par exemple, il n'y a pas de distinction entre élevage bovin pour le lait et pour la viande. Des améliorations sont toutefois en cours pour ces matières.

Malgré ces difficultés, le réseau a permis certains travaux très importants sur les disparités de revenus — qui ne sont pas mesurées par les autres méthodes. En 1970, les revenus agricoles familiaux varient, pour les moyennes des groupes étudiés, de 1 à 20. En outre, les données du RICA ont pu servir de base à des analyses sur l'évolution dans le temps des revenus d'un échantillon constant d'exploitation de certains types donnés. Malheureusement, la fonte des effectifs empêche des comparaisons portant sur plus de deux ans (8).

La couverture incomplète du champ d'observation par l'échantillon actuel ne permet pas de porter un

(5) Voir CAMPI, 1974.

(6) Ceci est lié au faible développement de la pratique de la comptabilité en France et même à des réticences très générales. Il faudra du temps pour redresser ces tendances.

(7) On ne retrouve pas, après recalcul en fin d'exercice, les orientations escomptées au moment de l'échantillonnage.

(8) Voir CARLES, 1973.

jugement d'ensemble sur l'univers qu'il est sensé représenter (9).

Il faudrait donc doubler la taille de l'échantillon et une décision dans ce sens a été prise à Bruxelles (à l'échéance de 1978). Mais les conséquences financières sont graves. Au prix de 1974, chaque comptabilité est payée 1.500 à 1.800 F aux centres de gestion.

L'extension du réseau pose donc, même si on limite le champ aux exploitations de plus d'une unité-travailleur, de graves problèmes de choix. Il semble peu économique de procéder à un doublement par simple extension du dispositif actuel. L'on envisage plutôt de recourir aux exploitations suivies en gestion ajoutant, vers « en haut », 1.000 exploitations environ au réseau. Vers « en bas », il y aurait une enquête légère spéciale sur 2.000 petites exploitations.

Les comptabilités d'exploitations suivies en gestion — souvent appelées « stockage de référence » — ont l'avantage de fournir des données plus analytiques (marges par activité pour certains systèmes de production) et plus nombreuses. Mais l'échantillon gestion a aujourd'hui des caractéristiques bien particulières par rapport à celles de la strate correspondante de l'univers : dimension assez élevée des entreprises ; gestion par des chefs d'exploitation plus jeunes, de tempérament plus dynamique ; investissements et endettement plus importants ; intensité plus forte du système de production ; absence ou très faible représentation de certains types d'exploitations pour lesquels des méthodes de gestion adaptées n'étaient pas disponibles. C'est le cas pour les cultures permanentes, de maraîchage. (Certaines de ces remarques s'appliquent aussi au RICA).

Il se pose aussi des problèmes de qualité des données, de délais de traitement, d'harmonisation de certaines définitions.

L'utilisation de ces comptabilités dans le réseau ou, plus exactement, pour obtenir une complémentation du réseau exigera donc encore de nombreux efforts.

Au delà des revenus monétaires

Cette question, complexe et importante, n'a malheureusement pas été assez discutée.

Dans leur rapport introductif J.-L. Brangeon et G. Jégouzo, s'appuyant sur leurs travaux antérieurs (Brangeon, Jégouzo, 1972 et Jégouzo, 1974, en particulier) soulignent que « si être pauvre c'est avoir moins d'argent, c'est surtout avoir moins de tout. Aux inégalités proprement économiques s'ajoutent, en se cumulant, les inégalités devant la santé, l'éducation, la culture, le repos. Les difficultés qu'ont les paysans à se marier constituent l'un des indices les plus révé-

(9) La prise en compte par le RICA des variations d'inventaire en matière de bétail, en principe satisfaisante, peut conduire à des résultats discutables en cas de variation notable et éphémère des prix.

lateurs de la multiplicité des infériorités qui existent dans les campagnes ».

Mais le fait essentiel qui ressort du rapport et des discussions est la pénurie d'indicateurs et de séries statistiques permettant de mesurer la situation sociale d'ensemble des agriculteurs, son évolution et surtout les disparités internes au secteur.

Sans doute, les diverses enquêtes et études de l'INSEE sur les ménages sont toujours dépouillées selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (une récapitulation de ce qui, dans toutes ces études, concerne les agriculteurs est en préparation à l'INSEE). Mais les disparités internes ne sont pas mesurées.

J.-L. Brangeon et G. Jégouzo, dans leur note introductive, soulignent qu'il est difficile de s'appuyer trop essentiellement sur les données relatives aux équipements ménagers ou aux logements qui « constituent des critères très partiels, dont la signification sociale se modifie avec la diffusion de ces biens ». Cette critique est fondée mais il ne faut pas être exagérément perfectionniste. On ne peut pas à la fois se plaindre du manque de données et refuser d'en utiliser certaines.

Conclusion partielle

Grâce aux améliorations réalisées, depuis 15 ans, dans la qualité et le champ des statistiques, des comptes nationaux et de leurs décontractions, grâce au recours à de nouvelles sources et au RICA, la connaissance des revenus et de la situation des agriculteurs s'est considérablement améliorée. En outre, les diverses sources s'étayaient et se complètent. Les classifications et coefficients du RICA aident à certaines décontractions et ventilations. Les enquêtes sur les ménages éclairent certains autres comptes.

Mais les données disponibles sont surtout bonnes au niveau de la masse du revenu agricole. Pour connaître la situation des ménages et subdiviser le revenu global de branche en catégories pertinentes, des progrès sont encore nécessaires.

IV — QUELQUES PROBLEMES D'INTERPRETATION ET D'UTILISATION DE CES DONNEES

Même si certains problèmes proprement statistiques et comptables ne sont pas résolus (10), les questions les plus importantes concernent l'utilisation des données envisagées ci-dessus. Cette utilisation à des fins de politique économique suppose : des indicateurs ; une reconsidération du champ ; des décontractions.

Les indicateurs

Cette question a été étudiée par un groupe de travail de la Commission des Comptes de l'Agriculture (CCAN) présidé par J. Chombart de Lauwe (11). Compte tenu de l'actualité et la pertinence du rapport

de ce groupe ainsi que de son caractère public, le problème des indicateurs n'a pas été discuté le 15 novembre 1974.

Rappelons cependant brièvement que la CCAN a conclu qu'il était souhaitable de calculer la variation du RBE moyen des seules exploitations qui existaient au cours des deux années en cause (exploitations « pérennes ») et non seulement les moyennes arithmétiques des RBE de ces deux années. En outre, il a été proposé de séparer les exploitations de moins d'un quart de PAT.

Une partition du champ distinguant des « exploitations professionnelles »

La définition de l'exploitation agricole est très extensive. Sans vouloir la modifier, car elle a l'avantage d'être inchangée depuis 1955 et relativement harmonisée au niveau international, il serait souhaitable de définir, dans cet ensemble, le sous-ensemble des « exploitations professionnelles » (le terme importe peu) qui constitue l'une des populations dont il est important de bien connaître le revenu.

Comme l'a montré le groupe de travail de la CCAN sur les indicateurs de revenu agricole, il est très difficile de trouver un seuil définissant correctement la catégorie recherchée : un seuil de surface est manifestement inadapté, un seuil exprimé en volume de travail (nombre de PAT) ne présente pas toutes les garanties d'objectivité souhaitées (la saisie du volume de travail exercé sur l'exploitation est très délicate), un seuil exprimé en valeur de la production, s'il rend bien compte de la dimension économique de l'exploitation nécessite des traitements complexes (du type « Analyse 70 ») pour être mis en évidence.

Des décontractions plus amples fondées sur une typologie solide

Même si l'on parvient ainsi à séparer une frange inférieure « non-professionnelle », l'ensemble restant sera trop vaste. Il faut le subdiviser sur la base de la dimension économique (mesurée par un certain agrégat monétaire) et de l'orientation économique (part des divers groupes de spéculations dans cet agrégat). L'on discute sur la nature de l'agrégat (production finale ou valeur ajoutée ou « marge brute ») ainsi que sur la grille de classement. Il faut tenir compte du fait que la classification doit pouvoir être opérée à

(10) On pense, en particulier, à la question de l'amortissement. Le fait que les données des comptes nationaux retiennent comme résultat principal le résultat brut d'exploitation a été souvent critiqué. Mais dans le système européen des comptes un résultat net sera calculé (ce qui ne veut pas dire que les données sur les amortissements sont de bonne qualité). Par contre — et cela a été critiqué dans le groupe de travail — l'autoconsommation des ménages agricoles sera à l'avenir estimée aux prix à la production.

(11) Le rapport de ce groupe a été publié dans les Cahiers de Statistiques Agricoles, n° 17, juillet et août 1974.

partir d'enquêtes de structure qui appréhendent seulement les bases physiques de la production. A partir de ces bases on peut évaluer la valeur de la production mais non le montant des charges (12).

Une partition du champ des ménages

Ainsi qu'on peut le constater dans ce qui précède, les sources d'information relatives aux revenus sont assez diverses et abordent chacune un aspect particulier : il est évident qu'une synthèse de ces sources serait hautement souhaitable dans la mesure où plusieurs d'entr'elles se complèteraient très utilement. Cette synthèse est malheureusement encore fort malaisée en raison des divergences de champ entre différentes sources. En particulier on sait bien, et ce problème a été abordé aux réunions de mai 1974 de la SFER sur la population agricole, qu'il n'est pas actuellement possible de faire la liaison entre les agriculteurs ou les ménages agricoles tels qu'ils sont saisis par la statistique agricole (enquête de structure), par la statistique démographique (recensements de population et enquêtes liées), par la Mutualité Sociale Agricole, par le fisc, etc...

La solution de ce problème permettrait en particulier de faire progresser les travaux en matière de comptes de secteur agricole, de fusionner les comptes sociaux et les comptes de branche ou de secteur agricole, de fusionner les données disponibles sur les résultats agricoles par catégorie d'exploitations (Analyse 70) et les données relatives aux autres revenus des agriculteurs (comptes de ménages par catégorie socio-professionnelle), etc...

Sur ce dernier point, on peut noter qu'il existait, au RGA de 1970, 1.587.000 exploitations agricoles. La même année, les comptes des ménages dénombrèrent 1.024.000 ménages d'exploitants agricoles. Il conviendrait sans doute, afin de fournir une information d'ensemble sur les revenus agricoles, de préciser la situation des quelque 600.000 exploitants non repris en 1970 dans les ménages agricoles et dont une partie appréciable doivent cependant pratiquer une agriculture de type « professionnel ». La solution du problème, passe, d'après P. Greiner, par la définition d'une notion de « ménage associé à une exploitation agricole ».

(12) Une autre solution semble envisageable. Les agriculteurs se « décontracteraient » eux-mêmes en choisissant le type de contrat qu'ils signeraient, le type de politique agricole qu'ils préféreraient de voir appliquer. (Ceci a été esquissé par Bergmann, 1972 — et travaux ultérieurs). Dans son document introductif, R. Carles a souligné l'intérêt de l'utilisation des comptabilités que les agriculteurs souscrivant à des plans de développement devront obligatoirement tenir.

Des retards dans l'utilisation de ces données

En l'absence de spécialistes de science politique, le groupe de travail a eu du mal à discuter à fond de cette question de l'utilisation des données.

Il semble cependant que les données nationales sont très utilisées — ce qui explique que l'on demande la publication de comptes prévisionnels. Les comptes départementaux commencent à servir — et cette tendance s'accroîtra probablement lorsque des séries plus longues seront disponibles.

Des travaux du type de l'analyse 1970 ou le RICA semblent, pour le moment, servir davantage aux chercheurs que directement par la politique agricole — et il est très difficile d'estimer l'effet indirect des chercheurs...

Il se pose toutefois un problème en ce qui concerne le RICA. Il est apparu nettement dans les discussions que ses résultats étaient largement utilisés, au niveau de la CEE. La fixation des prix communautaires tient de plus en plus compte des coûts de production, et d'autres décisions sont éclairées par le « rapport sur la situation de l'agriculture ». Le RICA sert aussi de base à la confection de modèles d'exploitation qui sont « interrogés » pour analyser les effets probables des décisions en cours de préparation. Mais au niveau national français la situation semble assez différente. Peut-être faut-il du temps pour changer les coutumes administratives — et le réseau est encore jeune (en outre, au début de son fonctionnement, et c'est bien normal, les délais de sortie des résultats ont été longs). Les résultats du RICA se présentent sous la forme d'une grosse masse de données dont la synthèse est difficile.

Une analyse de science politique et administrative sur les raisons pour lesquelles les instruments élaborés de préparation des décisions et les sources d'information non traditionnelles sont utilisées avec réticence — c'est un euphémisme — par l'administration française serait intéressante.

V — L'EVOLUTION

DES REVENUS MONETAIRES DEPUIS 15 ANS

Les disparités inter-sectorielles

La synthèse de comptes agricoles (de branche) au cours des 19 années de 1954 à 1972 (C. Wagner, 1973) montre que le RBE par exploitation a progressé, depuis 1960, à un rythme très proche de celui du salaire net par salarié (environ 9,4 % par an) et très peu inférieur à celui des revenus de toutes les entreprises agricoles et non-agricoles (environ 10 % par an). Mais il est certain que, pour 1974, il y aura un décrochage du revenu agricole.

En ce qui concerne les revenus des ménages, l'étude déjà citée de l'INSEE (Roze, 1974) donne les résultats suivants :

	Revenu disponible moyen par ménage (F)	Revenu disponible moyen par personne (F)
Agriculteurs	46.905	12.275
Salariés agricoles	22.243	6.134
Professions indépendantes	76.476	23.133
Ouvriers	28.791	7.924
Ensemble des ménages	35.182	10.973

Mais compte tenu des nombreuses réserves exprimées ci-dessus, des charges spéciales qui pèsent sur les exploitants agricoles (nécessité d'investir pour développer l'exploitation, charges relatives au passage de l'exploitation d'une génération à la suivante) et, en sens inverse, du fait que de nombreux agriculteurs bénéficient de plus-values en capital (qui ne sont pas un « revenu » et qui ne sont, en général, pas « réalisées », mais qui existent), ces nombres sont difficiles à interpréter (13).

La même source indique que, de 1962 à 1965, le revenu disponible par ménage d'agriculteur a augmenté de 6,9 % par an, plus lentement que pour la moyenne des ménages (8,3 %). Mais pour 1965-1970, la situation relative des agriculteurs se serait améliorée (11,7 % contre 9 %).

En définitive, les données disponibles ne donnent pas l'impression que les disparités entre le secteur agricole et les autres aient été sensiblement réduites depuis 1960. Dans la croissance rapide de l'économie française depuis 15 ans, les agriculteurs ont cependant certainement, en moyenne, au moins maintenu leur place relative dans la hiérarchie des revenus. Compte tenu des difficultés spécifiques du secteur agricole, c'est déjà un résultat assez remarquable.

Il est bien difficile de dire si cette performance est attribuable à la politique agricole (14). L'on ne sait pas encore non plus quelles seront la gravité et la durée du retournement de tendance de 1974.

(13) J. KLATZMANN (1953) a présenté il y a fort longtemps une critique pertinente du principe et de la pratique de ces comparaisons.

(14) Dans une étude récente (BERGMANN, 1974) nous l'avons attribuée à la baisse de la population active agricole (et donc à la transformation structurelle), à l'influx d'innovations dans le secteur, à la présence d'une demande assez soutenue grâce à la croissance économique globale et à l'accroissement des exportations intra communautaires. Il est certain que certaines mesures de politique agricole soutenant les marchés et subventionnant les exportations hors CEE ont aussi joué un rôle significatif.

(15) MM. BRANGEON et JEGOUZO maintiennent leur point de vue. La persistance de la mutation professionnelle hors de l'agriculture et de la réticence des jeunes filles à épouser des agriculteurs leur semblent être des révélateurs parfaitement nets de la pauvreté relative des agriculteurs.

Les disparités intra-sectorielles

Elles sont mesurées, en premier lieu, par les comptes départementaux. En 1972, neuf départements avaient un RBE moyen par actif familial (PAT) de 10 à 15.000 F. Deux départements dépassaient 70.000 F.

L'examen des comptes départementaux sur la période 1967-1972 fait apparaître des changements assez notables dans la répartition des départements quand on les range par classes de RBE moyen. Certains départements plutôt pauvres ont vu leur situation se rapprocher de la moyenne en 1970-71 sous l'effet de prix favorables pour le vin et en 1971-72 sous l'effet du relèvement des prix et des volumes des productions bovines. Une certaine impression de diminution des inégalités de revenus pouvait donc être obtenue. Mais, d'après ce que l'on sait déjà de 1973 et 1974, l'on peut penser que cette évolution aura été éphémère.

La comparaison de l'analyse 67 et de l'analyse 70 et l'étude du RICA n'infirmant pas cette impression de très grande dispersion dans les revenus agricoles et de relative constance dans son ampleur. Ceci n'est pas surprenant puisque ces revenus sont non seulement des revenus de travail et de l'entreprise mais aussi des revenus du capital. Or, les dotations en capital (foncier et d'exploitation) des diverses exploitations sont si différentes qu'il est normal que la répartition des revenus soit largement étalée.

Aucune étude n'a été faite sur les disparités de revenus entre les divers ménages agricoles (une enquête à partir des données fiscales est prévue).

Mais, ainsi que nous l'avons rappelé au début du présent rapport, il n'y a rien dans la loi d'orientation agricole qui indique un désir du législateur de l'époque de voir réduire les disparités intra-sectorielles de revenus.

Enfin, en ce qui concerne les aspects non monétaires et contrairement à l'opinion de nos collègues Brangeon et Jégouzo, nous avons le sentiment que, depuis quelques années, un grand nombre d'agriculteurs, sans trouver dans leur métier de grandes satisfactions monétaires, comparent moins défavorablement leur sort d'ensemble à celui de beaucoup d'urbains. Il ne faudrait probablement pas grand-chose, en termes d'amélioration des conditions de vie, des services publics ruraux et d'information meilleure, pour que cette tendance se renforce. Mais il s'agit là d'une vue fort subjective qui devrait être étayée par des études — fort difficiles à faire d'ailleurs (15).

POSTFACE

Certains points, esquissés dans la présente note, ont, depuis, été développés dans une étude plus ample : BERGMANN (D.). — **Matériaux et réflexions pour une réorientation de la politique agricole**. Paris, INRA-Economie, mai 1975, 57 p.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME : Les indicateurs de revenu agricole. Rapport du groupe de travail de la Commission des Comptes de l'Agriculture présidé par J. Chombart de Lauwe. *Cahiers de Statistique Agricole* (17), juillet-août 1974, p. 29-35.
- BERGMANN (D) 1972. — *Le problème agricole, Tome I, Revenus*. Paris, INRA-Economie, 120 p.
- BERGMANN (D) 1974. — *Les recherches agronomiques en face des incertitudes de l'économie mondiale*. Paris, INRA-Economie, 49 p.
- BRANGEON (J-L) 1972. — Le revenu des ménages agricoles dans les comptes nationaux et régionaux. *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 41-49.
- BRANGEON (J-L), JEGOUZO (G) 1972. — *La pauvreté en agriculture*, Rennes, INRA-Economie.
- CAMPI (Mme) 1974. — Données récentes sur les revenus agricoles par taille d'exploitation. *Cahiers de Statistique Agricole*, n° 17, juillet-août 1974, p. 19-27.
- CARLES (R) 1973. — Les disparités d'évolution du revenu agricole de 1970 à 1971. *Economie et Statistique*, n° 43, mars 1973, p. 15-27.
- CARLES (R) 1974. — Les revenus de l'exploitation agricole. Définition et mesure. *Economie et Statistique*, n° 53, février 1974, p. 41-51.
- CARLES (R) 1972. — Premiers résultats pour la France du réseau d'information comptable agricole européen (RICA). *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 69-83.
- GREINER (P), SEBILLOTTE (J), 1972. — Classification des exploitations agricoles suivant leur résultat brut d'exploitation en 1967. *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 85-97.
- GREINER (P), PERILLAT (B), 1974. — Approche des résultats économiques des exploitations agricoles en 1967. *Statistique Agricole, Supplément Etudes*, n° 109, février 1974, p. 1-235.
- JEGOUZO (G) 1974. — Célibat paysan et pauvreté. *Economie et Statistique*, n° 58, juillet-août 1974, p. 3-13.
- KLATZMANN (J) 1953. — La place de l'agriculture dans le revenu national français ; dangers et incertitudes dans son évaluation. *Etudes et Conjoncture*, n° 2, février 1953, p. 182-184.
- LATIL (M), 1956. — *L'évolution du revenu agricole*. Paris, A. Colin.
- LEON (Y), RAINELLI (P), 1972. — Les statistiques fiscales et les revenus extérieurs des agriculteurs. *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 51-57.
- OUSSET (J) 1971. — *Les comptes régionaux de l'agriculture 1962-1967*, Montpellier, INSEE. 2 vol.
- ROUSSEL (M) 1974. — Principaux résultats économiques des exploitations agricoles en 1970. *Cahiers de Statistique Agricole*, n° 16, mai-juin 1974, p. 59-65.
- ROZE (H) 1974. — Impôts directs et transferts sociaux : effets sur l'échelle des revenus de 1962 à 1970. *Economie et Statistique*, n° 59, septembre 1974, p. 19-32.
- WAGNER (C) 1972. — a). Concepts, sources d'information et mode de calcul actuel du revenu de l'agriculture. *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 3-8.
- WAGNER (C) 1972. — b). Le système européen des comptes économiques intégrés. *Economie Rurale*, n° 93, juillet-septembre 1972, p. 19-23.
- WAGNER (C) 1973. — Vingt ans de comptes agricoles. *Economie et Statistique*, n° 5, novembre 1973, p. 25-36.